



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

223-2018

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE  
L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 20-08-2018, AVEC  
DISPENSE DE LECTURE :

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Ville de Normandin ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 20 août 2018, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance régulière tenue le 20 août 2018, tel que déposé à la présente séance;

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

224-2018

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL :

Aucun.

---

225-2018

SOLLICITATIONS, INVITATIONS, ADHÉSIONS :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que soient autorisées les contributions, subventions ou adhésions suivantes:

Comité des saisonniers de la CAO	
Aide financière saison 2018 (800 \$), commandite (200 \$)	1 000 \$
Comité des saisonniers de la CAO	
Souper de fin de saison (1 billet)	20 \$
Comité des saisonniers de la CAO	
Projet de mini-golf	1 000 \$
Éperviers	
Saison 2018-2019 (commandite 500 \$, glaces 3 000 \$)	3 500 \$

NOTE: Les demandes des organismes suivants ont été refusées: Table régionale de concertation des aînés (Journée internationale des aînés du SLSJ) et la Grande marche (Aide financière).

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

226-2018

APPROBATION DES COMPTES DES MOIS DE  
JUIN, JUILLET ET AOÛT 2018 :

CONSIDÉRANT que les élu(e)s responsables ont analysé les comptes des mois de juin, juillet et août 2018 et que le tout est conforme aux politiques actuellement en vigueur inhérentes aux achats et dépenses;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accepter les comptes des mois de juin, juillet et août 2018 et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels, le tout selon les listes remises à tous les élus par le directeur financier de la Ville de Normandin;

EN CONSÉQUENCE:

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que le conseil municipal approuve et entérine le paiement des salaires, des allocations de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés du mois de juin 2018, pour un montant de 849 383.01 \$, du mois de juillet 2018, pour un montant de 519 801.68 \$ et du mois d'août 2018, pour un montant de 365 440.81 \$, le tout tel qu'il apparaît sur les listes préparées en détail et déposées à chacun des membres du conseil de la Ville de Normandin, après avoir été vérifiées par l'élue mandatée à cette fin.

### REPRODUCTION DES CERTIFICATS DE CRÉDIT DU DIRECTEUR FINANCIER NUMÉRO 06-2018, 07-2018 et 08-2018

Je soussigné, Gilles Potvin, directeur financier de la Ville de Normandin, certifie que la Ville de Normandin disposait des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont autorisées.

### APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

227-2018

#### ADJUDICATION DE L'EMPRUNT PAR BILLET AU MONTANT DE 324 300 \$ EN VERTU DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉRO 453-2013, 364-2006 ET 519-2017 :

ATTENDU que la Ville de Normandin a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique "Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal", des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 24 septembre 2018, au montant de 324 300 \$;

ATTENDU qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1- Financière Banque Nationale inc.

19 100 \$	2.50000 %	2019
19 600 \$	2.70000 %	2020
20 300 \$	2.90000 %	2021
21 000 \$	3.05000 %	2022
244 300 \$	3.20000 %	2023

Prix: 98.00100 Coût réel: 3.65281 %

2- Caisse populaire Desjardins des Plaines boréales

19 100 \$	3.91000 %	2019
19 600 \$	3.91000 %	2020
20 300 \$	3.91000 %	2021
21 000 \$	3.91000 %	2022
244 300 \$	3.91000 %	2023

Prix 100.00000 Coût réel: 3.91000 %

ATTENDU que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme Financière Banque Nationale inc. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

- a) Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

- b) Que la Ville de Normandin accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt par billets en date du 24 septembre 2018 au montant de 324 300 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéro 453-2013, 364-2006 et 519-2017. Ces billets sont émis au prix de 98.00100 pour chaque 100.00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série de cinq (5) ans;
- c) Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

228-2018

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE  
COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN  
EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE  
324 300 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 24 SEPTEMBRE  
2018 :

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Normandin souhaite emprunter par billets pour un montant total de 324 300 \$ qui sera réalisé le 24 septembre 2018, réparti comme suit:

Règlement d'emprunts #	Pour un montant de \$
453-2013	123 900 \$
364-2006	69 400 \$
519-2017	131 000 \$

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU que, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéro 453-2013, 364-2006 et 519-2017, la Ville de Normandin souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

- a) Que les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit:
1. les billets seront datés du 24 septembre 2018;
  2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 24 mars et le 24 septembre de chaque année;
  3. les billets seront signés par le maire et le directeur des finances;
  4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:

2019	19 100 \$	
2020	19 600 \$	
2021	20 300 \$	
2022	21 000 \$	
2023	21 700 \$	(à payer en 2023)
2023	222 600 \$	(à renouveler)

- b) Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 453-2013, 364-2006 et 519-2017 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 24 septembre 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

229-2018

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 535-2018  
CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES  
EMPLOYÉS MUNICIPAUX :

Monsieur le conseiller Robin Gauthier, donne AVIS DE MOTION à l'effet que sera déposé à une assemblée subséquente un règlement de code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, comportant une modification exigée suite à l'adoption du projet de Loi 155.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

Une dispense de lecture est également donnée pour l'adoption du règlement.

---

230-2018

ADOPTION DU RÈGLEMENT 536-2018 -  
CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR  
LA TENUE DES ÉLECTIONS :

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire tenue le 20 août 2018;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil municipal ont préalablement reçu une copie du texte du règlement;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte le règlement numéro 536-2018 Création d'une réserve financière pour la tenue des élections, sous réserve de l'approbation des personnes habiles à voter.

NOTE: Le règlement sera reproduit en totalité dans le registre des règlements de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

231-2018

MANDAT D'ÉMISSION DE CONSTATS  
D'INFRACTION POUR LE 849 RUE ST-CYRILLE  
ET LE 1117 AVENUE LALIBERTÉ :

CONSIDÉRANT que l'entreposage extérieur est interdit en vertu de l'article 6.2.6 du règlement de zonage numéro 424-2011;

CONSIDÉRANT qu'un tel entreposage a été constaté sur le terrain portant les numéros civiques 849 rue St-Cyrille et 1117 avenue Laliberté;

CONSIDÉRANT qu'une lettre et qu'un avis d'infraction ont été adressés au propriétaire et que celui-ci n'y a pas donné suite, l'entreposage extérieur ayant été à nouveau constaté lors d'une inspection réalisée le 8 août 2018;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite procéder à l'introduction d'un recours pénal contre le propriétaire, recherchant la condamnation à une amende et l'obtention d'une ordonnance d'enlèvement des biens entreposés;

EN CONSÉQUENCE:

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

- a) Que le conseil municipal mandate la firme Cain Lamarre avocats, afin d'intenter devant la cour municipale un recours pénal en regard de l'infraction ci-avant mentionnée, pour le terrain situé aux 849 rue St-Cyrille et le 1117 avenue Laliberté.
- b) Qu'il soit demandé à la cour municipale d'émettre, contre le propriétaire, une ordonnance d'enlèvement des biens entreposés en contravention audit règlement, et ce, aux frais de ce propriétaire; et qu'à défaut pour ce dernier d'obtempérer, la Ville puisse procéder audit enlèvement, aux frais du propriétaire, et que ces frais soient assimilés à une taxe foncière sur ledit terrain.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

232-2018

OFFICIALISATION D'ENGAGEMENT - POSTE  
D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT  
(REMPLACEMENT MATERNITÉ) :

CONSIDÉRANT l'affichage du poste d'inspecteur en bâtiment et environnement;

CONSIDÉRANT que la candidature de Mme Hélène St-Pierre, répond aux exigences du poste;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

Que le conseil municipal entérine l'engagement de Madame Hélène St-Pierre au poste d'inspectrice en bâtiment et environnement en remplacement d'un congé maternité, pour la période du 1er octobre 2018 au 28 septembre 2019, le tout selon les avantages et salaires prévus à la convention collective des employés municipaux de la Ville de Normandin actuellement en vigueur.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

233-2018

OFFICIALISATION D'ENGAGEMENT - POSTE DE  
PRÉPOSÉ À LA BIBLIOTHÈQUE :

CONSIDÉRANT l'affichage du poste de préposé à la bibliothèque à temps partiel (7 heures);

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que le conseil municipal entérine l'engagement de Monsieur Langis Frigon au poste de préposé à la bibliothèque à temps partiel (7 heures) débutant le 28 août 2018, le tout selon les avantages et salaires prévus à la convention collective des employés municipaux de la Ville de Normandin actuellement en vigueur.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

234-2018

NOMINATION - POSTE D'HOMME  
D'ENTRETIEN DE REMPLACEMENT :

CONSIDÉRANT l'affichage du poste d'homme d'entretien de remplacement;

EN CONSÉQUENCE:

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

Que le conseil municipal entérine la nomination de Monsieur Jimmy Imbeault au poste d'homme d'entretien de remplacement pour l'automne 2018, le tout selon les avantages et salaires prévus à la convention collective des employés municipaux de la Ville de Normandin actuellement en vigueur.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

235-2018

DEMANDE À LA CPTAQ - 578 RANG 4 (SALON  
DE TOILETTAGE) :

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée par le propriétaire du 578 rang 4 pour un projet de salon de toilette;

CONSIDÉRANT que le projet est conforme à la réglementation en vigueur;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

Que le conseil municipal recommande à la CPTAQ d'acquiescer favorablement à la demande déposée par le propriétaire du 578 rang 4 pour le projet d'établissement d'un salon de toilette.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

236-2018

CORRECTION DE RÉSOLUTION - RÉFECTION  
DE LA VÉLOROUTE (SECTEUR DU RANG 4) :

CONSIDÉRANT que suite à des vérifications avec notre chargé de projet et concepteur MSH, le montant déposé du soumissionnaire Excavation L.M.R. de la résolution numéro 183-2018 s'est avéré erroné;

CONSIDÉRANT que la présente résolution annule et remplace la résolution numéro 183-2018 adoptée le 16 juillet 2018;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

Que le contrat pour la réfection de la véloroute (secteur rang 4) soit accordé au plus bas soumissionnaire "Excavation L.M.R.", au montant de 488 639.45 \$ incluant les taxes et suite aux modifications demandées, le tout selon les informations sur le bordereau révisé numéro SI-18\_006\_NORM2.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

237-2018

OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNEL - SUPPORT  
TECHNIQUE SUITE AUX INONDATIONS DU 5  
SEPTEMBRE 2018 :

CONSIDÉRANT les inondations survenues dans la nuit du 5 au 6 septembre 2018;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme MSH numéro SI-18\_090\_NORM4 pour le support technique requis pour la gestion et l'organisation des travaux correctifs suite aux inondations;

EN CONSÉQUENCE:

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

Que la Ville de Normandin accorde le contrat de services professionnels pour le support technique requis pour la gestion et l'organisation des travaux correctifs suite aux inondations survenues dans la nuit du 5 au 6 septembre 2018 à la firme MSH au coût maximum de 20 000 \$ plus taxes.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

238-2018

CORRESPONDANCE :

Aucune.

---

239-2018

RAPPORT DES ÉLUS :

Chacune des élues et chacun des élus informent l'assemblée des activités auxquelles elles et ils ont pris part depuis l'assemblée précédente.

---

240-2018

QUESTIONS DU PUBLIC :

Une période de questions est accordée aux citoyens présents.

---

241-2018

VARIA :

- a) Monsieur le conseiller François Potvin propose que des félicitations soient transmises au comité des jardiniers qui a fait revivre la Fête des récoltes.
  - b) Monsieur le maire donne des explications concernant l'inondation du 6 septembre dernier.
- 

242-2018

PROCHAINE ASSEMBLÉE PUBLIQUE LE 15  
OCTOBRE 2018 :

---

243-2018

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il EST PROPOSÉ par

Que l'assemblée soit et est close à 21 heures 00.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

\_\_\_\_\_  
Mario Fortin, maire

\_\_\_\_\_  
Lyne Groleau  
Directrice générale et greffière